

NOUVEL EXPERT AUDIT

14 rue de La Tranchée – 86000 POITIERS . Tél. 05 49 88 02 99 . Mail : cacpoitiers@nouvelexpert.fr

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2019

ASSOCIATION JOB 86

3 Chemin de la Moutte à Bontemps – 86500 Montmorillon

Exercice clos le 31/12/2019

Bruno Saoud, Sylvain Gilet, Éric Saoud

Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes inscrite à la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris
au capital de 10 000 € - RCS Poitiers 831 311 402 - Siège social : 14 rue de La Tranchée - 86000 POITIERS



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période de l'exercice à la date d'émission de notre rapport, et

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de l'organe décisionnaire et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatif aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant les organes de gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 31 juillet 2020

P / NOUVEL EXPERT AUDIT

Eric SAOUD

Commissaire aux Comptes

Mandataire social



BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice clos le		%	Exercice précédent		
	31/12/2019 (12 mois)			31/12/2018 (12 mois)	%	
	Brut	Amort.prov.	Net		Net	
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	7 329	-7 329	0	0,00%	0	0,00%
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	12 617	-9 470	3 146	0,13%	2 672	1,17%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acptes sur immob. incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	288 168	-130 586	157 582	6,39%	7 368	3,23%
Inst. techniques matériels outillage industriels	94 425	-88 492	5 933	0,24%	5 869	2,57%
Autres immobilisations corporelles	99 716	-56 267	43 449	1,76%	30 861	13,53%
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acptes sur immob. corporelles						
Immobilisations financières						
Participations	218 501		218 501	8,86%		
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	419 589		419 589	17,02%	1 949	0,85%
TOTAL (I)	1 140 344	-292 144	848 200	34,41%	48 720	21,37%
Stocks en cours						
Matières premières approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Créances						
Avances et acomptes sur commandes					130	0,06%
Créances usagers et comptes rattachés	154 019	-66 907	87 112	3,53%	64 878	28,45%
Créances Diverses	756 039		756 039	30,67%		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat impôts sur les bénéfices						
. Etat taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	169 195		169 195	6,86%	47 442	20,81%
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	579 779		579 779	23,52%	62 815	27,55%
Charges constatées d'avance	24 729		24 729	1,00%	4 035	1,77%
TOTAL (II)	1 683 761	-66 907	1 616 855	65,59%	179 300	78,63%
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	2 824 106	-359 051	2 465 055	100,00%	228 020	100,00%

Visé par le Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2019 (12 mois)	%	31/12/2018 (12 mois)	%
Fonds associatifs et réserves				
Fonds propres				
Fonds associaifs sans droit de reprise	2 182 927	88,55%	40 937	1,66%
Prime d'émission, de fusion, d'apport	112 471	4,56%		
Ecarts de réévaluation				
Réserves			95 609	3,88%
Report à nouveau	-82 077	-3,33%	-33 551	-1,36%
Résultat de l'exercice	-58 904	-2,39%	-46 355	-1,88%
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donation				
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	84 654	3,43%	85 416	3,47%
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	2 239 071	90,83%	142 055	5,76%
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	0	0,00%	0	0,00%
Fonds dédiés				
- Sur subventions de fonctionnement				
- Sur autres ressources				
TOTAL (III)	0	0,00%	0	0,00%
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	81 292	3,30%		
Avances acomptes reçus sur commandes en cours	684	0,03%	828	0,03%
Fournisseurs et comptes rattachés	33 287	1,35%	12 572	0,51%
Dettes sociales et fiscales	88 455	3,59%	71 665	2,91%
Autres	21 366	0,87%		
Produits constatés d'avance	900	0,04%	900	0,04%
TOTAL (IV)	225 984	9,17%	85 965	3,49%
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	2 465 055	100,00%	228 020	9,25%

Visé par le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%	
	France	Exportation	Total	Total	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	85 768		85 768	86 129	-361	-0,42%
Prestations de services	698 932		698 932	629 612	69 320	11,01%
Montants nets produits d'expl.	784 700		784 700	715 741	68 959	9,63%
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			340 858	325 766	15 092	4,63%
Reprises sur provisions et transferts de charges			69 330	4 639	64 691	1394,43%
Cotisations			15	4 267	-4 252	-99,64%
Legs et donation						
Produits liés à des financements règlementaires						
(+) Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs						
Autres produits			1 117	150	967	645,65%
Sous-total des autres produits d'exploitation			411 321	334 822	76 499	22,85%
Total des produits d'exploitation (I)			1 196 021	1 050 564	145 457	13,85%
Quotes parts d'éléments du fonds ass. virées au cpte de résultat (II)			28 354	21 320	7 034	32,99%
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			1 779	129	1 650	1276,49%
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de charge						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers (III)			1 779	129	1 650	1276,49%
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			29 302	1 246	28 056	2251,60%
Sur opérations en capital			18 500			
Reprises sur provisions et transferts de charges			33 211	9 825	23 386	238,03%
Produits exceptionnels sur exercice ant.						
Total des produits exceptionnels (IV)			81 013	11 071	69 942	631,75%
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 307 167	1 083 084	224 083	20,69%
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-58 904	-46 355		
TOTAL GENERAL			1 366 071	1 129 439	236 631	20,95%

Visé par le Commissaire aux Comp

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et de matières premières	15 192	14 430	762	5,28%
Variation de stock marchandises et matières premières				
Autres achats non stockés	18 962	18 180	783	4,30%
Services extérieurs	67 459	40 635	26 824	66,01%
Autres services extérieurs	48 358	29 666	18 692	63,01%
Impôts, taxes et versements assimilés	38 453	17 898	20 555	114,85%
Salaires et traitements	867 350	805 870	61 480	7,63%
Charges sociales	141 557	173 514	-31 957	-18,42%
Autres charges de personnel	13 368	11 989	1 379	11,50%
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements	35 273	12 131	23 143	190,78%
Dotations aux provisions	34 542		34 542	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	41 190	415	40 775	9828,61%
Total des charges d'exploitation (I)	1 321 704	1 124 727	196 977	17,51%
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)	0	3 517	-3 517	-100,00%
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	33 290	315	32 974	10452,02%
Sur opérations en capital	11 077	880	10 197	1159,42%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Engagement restant à réaliser				
Total des charges exceptionnelles (IV)	44 366	1 195	43 171	3612,67%
Impôts sur les sociétés (V)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	1 366 071	1 129 439	236 631	20,95%
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE				
TOTAL GENERAL	1 366 071	1 129 439	236 631	20,95%

Visé par le Commissaire aux Comptes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de : 2 465 055 €

Le résultat net comptable est une perte de : - 58 904 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/07/2020 par les dirigeants.

Visé par le Commissaire aux Comptes

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Provisions pour risques est charges :

- elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes.

Amortissements de l'actif immobilisé :

- les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée économique.

Provisions pour dépréciation d'actif :

- elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de la clôture des comptes.

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 - Frais d'établissement = 7 329 €

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	7 329	7 329	0	0%
Frais de premier établissement				0%
Frais d'augmentation de capital				0%
TOTAL	7 329	7 329	0	0%

2.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

2.2.1 - Immobilisations brutes = 1 140 344 €

Visé par le Commissaire aux Comptes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	20 965	1 259	2 279	19 945
Immobilisations corporelles	501 593	3 987	23 272	482 309
Immobilisations financières	638 090			638 090
TOTAL	1 160 648	5 246	25 550	1 140 344

2.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 292 144 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	16 921	2 156	2 279	16 799
Immobilisations corporelles	254 423	33 117	12 195	275 345
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisation financières				
TOTAL	271 344	35 273	14 473	292 144

2.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	7 329	7 329	0	Amorti sur 3 ans
Logiciel	12 617	9 470	3 146	Amorti sur 3 ans
Construction	166 769	48 894	117 875	Amorti sur 10 ans
Aménagement construction	121 399	81 692	39 707	Amorti sur 10 ans
Inst. tech. matériel Out. Ind.	94 425	88 492	5 933	Amorti sur 5 ans
Inst. Gén. Agencem. amén. Divers	5 865	3 994	1 871	Amorti sur 3 ans
Matériels de bureau et informatiq.	44 785	29 818	14 968	Amorti sur 3 ans
Matériels de transport	46 538	20 103	26 436	Amorti sur 5 ans
Mobilier	2 528	2 352	175	Amorti sur 3 ans
TOTAL	502 254	292 144	210 110	

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

2.3 - Etat des créances = 1 456 664 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	419 589		419 589
Actif circulant & charges d'avance	1 037 075	1 037 075	
TOTAL	1 456 664	1 037 075	419 589

2.4 - Provisions pour dépréciation = 0

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	A la clôture
Stocks et en cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL	0	0	0	0	0

2.5 - Produits à recevoir par postes de bilan = 12 945 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	12 945
Disponibilités	
TOTAL	12 945

2.6 - Charges constatées d'avance = 24 729 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Visé par le Commissaire aux Comptes

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1 - Provisions = 0 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges					
TOTAL	0	0		0	0

3.2 - Etat des dettes = 225 984 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	81 292			81 292
Dettes financières diverses				
Clients	684	684		
Fournisseurs	33 287	33 287		
Dettes fiscales & sociales	88 455	88 455		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	21 366	21 366		
Produits constatés d'avance	900	900		
TOTAL	225 984	144 692		81 292

3.3 - Charges à payer par postes de bilan = 56 975 €

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établ. de crédit	
Emprunts et dettes financières div.	
Fournisseurs	7 330
Dettes fiscales et sociales	28 279
Autres dettes	21 366
TOTAL	56 975

3.4 - Produits constatés d'avance = 900 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Visé par le Commissaire aux Comptes

JOB 86 - JOB' SERVICES**ANNEXE**

Aux comptes annuels

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

4 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT DE L'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

4.1 - Produits à recevoir = 12 379 €

Visé par le Commissaire aux Comptes

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	
Produits à recevoir (468700)	12 379
TOTAL	12 379

4.2 - Charges constatées d'avance = 24 729 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	24 729
TOTAL	24 729

4.3 - Charges à payer = 37 642 €

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 330
Fournisseurs - factures non parvenues (408100)	7 330
Dettes fiscales et sociales	28 279
Personnel chargés à payer (428000)	
Dettes provisionnées pour c. p. (428200)	13 874
Autres charges à payer (428600)	
Charges sociales sur c. p. (438200)	4 571
Autres charges à payer (438600)	
Agefos pme charges à payer - prod. à recevoir (438650)	9 834
Fongecif charges à payer - prod. à recevoir (438660)	
Etat charges à payer (448600)	
Autres dettes	21 366
Charges à payer (468600)	21 366
TOTAL	56 975

4.4 - Produits constatés d'avance = 900 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance (487000)	900
TOTAL	900

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

(article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif)

Rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association.

MONTANT : 113 191 €

Visé par le Commissaire aux Comptes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entité constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020. En effet, son activité s'est poursuivie dans des conditions d'ouverture différentes et en mettant en place des mesures de protection pour les salariés et pour les clients.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est encore difficile d'estimer les impacts financiers sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de la société.

Visé par le Commissaire aux Comptes

